

**Zeitschrift:** Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

**Herausgeber:** Parkinson Schweiz

**Band:** - (2020)

**Heft:** 140: Sicher durch den Alltag = La sécurité au quotidien = Sicurezza nella vita quotidiana

**Rubrik:** Séminaires

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Parkinson et emploi

**Le séminaire sur les assurances sociales a démontré les implications de la maladie de Parkinson sur l'activité professionnelle.**

Les personnes touchées par la maladie de Parkinson et en activité professionnelle doivent pouvoir disposer d'informations correctes sur les assurances sociales.

Le 24 octobre, durant le séminaire tenu à Morges, les six participants ont pu comprendre comment interviennent les différentes assurances sociales en cas d'incapacité de travail, de quelle manière sera payé leur salaire durant cette période, comment s'annoncer auprès de l'office AI, ainsi que les délais à respecter pour ne pas perdre de droits.

*Sans attestation médicale, il ne faut pas donner son congé.*

La maladie n'empêche pas d'être licencié. Les assurés bénéficient d'un délai de protection variant selon la durée de leur relation de travail. Sans attestation médicale, il ne faut pas donner son congé. Cela peut avoir des incidences financières sur d'autres assurances sociales.

Un principe de l'AI : la réadaptation prime la rente. Dans certains cas, des mesures de réadaptation peuvent être proposées à l'assuré. Le reclassement est un exemple de mesure d'ordre professionnel pris en charge financièrement par l'AI. Les

participants ont eu le plaisir d'écouter le témoignage d'un jeune parkinsonien, âgé de 35 ans, qui a pu entreprendre une reconversion professionnelle. Celle-ci a été possible grâce au soutien de l'employeur et du conseiller AI.

Il est très important de contacter les spécialistes de l'association pour ne pas commettre d'erreurs.

*Roselyse Salamin*

# Nouvellement diagnostiqué

**Le séminaire « Nouvellement diagnostiqué » a été riche en échanges.**

Le séminaire a eu lieu le 26 septembre au Petit-Saconnex. Il a permis aux participants, diagnostiqués au cours des deux dernières années, d'être informés sur la maladie de Parkinson. Sur les 13 personnes présentes, la moitié étaient des proches. Cela montre que le Parkinson concerne autant le malade que l'entourage.

Durant la matinée, le Dr Claude Vaney, ancien médecin-chef de neurologie de la clinique bernoise à Montana et membre du comité consultatif de notre association, a expliqué plusieurs aspects de la maladie, notamment les différentes structures atteintes dans le cerveau. Il a illustré les divers symptômes du Parkinson, en prenant le cas d'une patiente, montrant les répercussions dans la vie quotidienne. Par exemple, il cite le Professeur Braak qui a démontré que le Parkinson touche plusieurs centres dans le cerveau et que chacun d'entre eux a des neurotransmetteurs qui, lorsqu'ils font défaut, entraînent des troubles végétatifs et des atteintes neuro-

psychologiques. Le Dr Vaney a aussi insisté sur l'importance de faire des exercices et de rester actif pour garder sa mobilité.

Dans la deuxième partie de la journée, Roselyse Salamin conseillère sociale auprès de Parkinson Suisse, a présenté les prestations offertes par l'association. Puis, divers thèmes ont été abordés tels que l'annonce du diagnostic aux proches et dans le milieu professionnel, l'importance de la communication entre tous les intervenants : médecin, neurologue, patient et le rôle du proche aidant. « On est un peu seul dans la gestion de la maladie. C'est une sorte de deuil, il faut revoir sa vie », confie un participant. Que ce soit au niveau médical ou professionnel, le parkinsonien a besoin d'être conseillé et informé de manière précise pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Ce séminaire a été riche en échanges. Les participants ont relevé que notre association permet de les soulager et de leur donner de l'énergie pour avancer dans la maladie.

*Roselyse Salamin*



**Roselyse Salamin.** Conseillère sociale, lic. ès sciences sociales et pédagogiques. Spécialiste en assurances sociales BF. Conseil social et formation Parkinson Suisse 021 729 99 23 [roselyse.salamin@parkinson.ch](mailto:roselyse.salamin@parkinson.ch)